

Garantie limitée d'un an

TCL Technology Holding Limited offre une garantie limitée d'un an sur tous les appareils TCL présentant un défaut de matériel ou de fabrication sur présentation des éléments ci-dessous:

1. Preuve d'achat : facture originale ou ticket de caisse indiquant la date d'achat, le nom du marchand, le modèle et le numéro de série du produit.

Conditions générales

Cette garantie est limitée au premier acquéreur du produit et ne s'applique pas aux cas autres que les défauts de matériel, de conception et de fabrication.

Articles et conditions non couverts:

- Les vérifications périodiques, l'entretien, la réparation et le remplacement des pièces en raison de l'usure normale.
- Abus ou mauvaises utilisations, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de ne pas utiliser ce produit à des fins normales ou conformément aux instructions de TCL en matière d'utilisation et d'entretien.
- Les défauts résultant de l'utilisation du produit en conjonction avec des accessoires qui ne sont pas approuvés par TCL pour être utilisés avec ce produit.
- TCL ne sera pas responsable des réparations causées par des pièces ou des entretiens de tiers qui s'avèrent être à l'origine du défaut ou de l'endommagement du produit.
- TCL ne sera pas responsable si la batterie n'est pas utilisée conformément aux instructions spécifiques du noyau décrites dans le manuel d'utilisation du produit. Par exemple, n'essayez pas d'ouvrir des dispositifs scellés, comme les piles. L'ouverture des appareils scellés peut entraîner des blessures corporelles et/ou des dommages matériels.
- Accidents, catastrophes naturelles, foudre, eau, incendie, troubles publics, ventilation incorrecte, fluctuations de tension ou toute autre cause indépendante de la volonté de TCL.
- Cette garantie n'affecte pas les droits statutaires des consommateurs ni les droits des consommateurs à l'encontre du marchand liés à leur contrat d'achat/de vente.

En ce qui concerne les réclamations, la garantie limitée d'un an de TCL est soumise aux options ci-dessous:

1. Réparer le produit TCL en utilisant des pièces neuves ou déjà utilisées qui sont équivalentes à des pièces neuves en termes de performance et de fiabilité.
2. Remplacer le produit TCL par le même modèle (ou par un produit ayant des fonctionnalités similaires) formé de pièces neuves et/ou précédemment utilisées qui sont équivalentes à des pièces neuves en termes de performance et de fiabilité;

- 1) Lorsqu'un produit ou une pièce de TCL est remplacé(e) ou fourni(e), tout article de remplacement devient la propriété du client et l'article remplacé ou remboursé devient la propriété de TCL.
- 2) TCL ne fournira aucun service de transfert de données. Ce service relève de la responsabilité du client. TCL n'est pas responsable de la perte de données sauvegardées/stockées dans des produits qui sont soit réparés soit remplacés. Le client doit conserver une copie de sauvegarde séparée du contenu des données de l'appareil.
3. La réparation ou le remplacement de tout produit TCL selon les termes de cette garantie ne donne pas droit à l'extension ou au renouvellement de la période de garantie.
4. Les réparations sous garantie sont offertes gratuitement dans les centres de réparation autorisés par TCL pour les produits qui sont conformes aux conditions générales de cette garantie. Les frais d'expédition du ou des produits défectueux vers le centre de réparation autorisé TCL sont à la charge du client. Le client est responsable de tout dommage causé au produit défectueux pendant le transport vers le centre de réparation autorisé.
5. Cette garantie n'est pas transférable. Cette garantie sera le seul et unique recours de l'acheteur et ni TCL ni ses centres de réparation ne seront responsables des dommages accessoires ou indirects ou de la violation de toute garantie expresse ou implicite de ce produit.
6. Cette garantie s'applique aux produits achetés et vendus aux États-Unis et au Canada. Tous les produits vendus aux États-Unis sont soumis aux lois fédérales et d'État respectives. Tous les produits achetés au Canada sont soumis aux lois canadiennes.